

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle des Camélias, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 juin 2024

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Patrice CHOIMET ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Séverine KUTER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET

Secrétaire de séance : Amélie GOUTH

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2024**

AFFAIRES GÉNÉRALES

**Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du
Conseil municipal**

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Au titre du point 3° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

- Contrat de fourniture de restauration au Multi-accueil à compter du 14/06/2024 pour une durée de 12 mois d'un montant de 40 083 € TTC.

Au titre du point 4° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans :

- Location du 9 rue de la Garenne, pour installation d'un cabinet de vétérinaire, signée pour une durée ferme de 24 mois.
- Location du lieu-dit La Grande Houche, pour l'installation d'une antenne Orange, pour une durée ferme de 12 ans.
- Location de mise à disposition de terrain pour des ruches sur les parcelles ZE7 (rue de la Gare (proximité du bassin d'orage) et ZN 74 (proximité du jardin partagé) pour une durée de 12 mois renouvelable jusqu'à 3 ans maximum.

Au titre du point 7° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- 20/02/2024, cavurne 26 pour une durée de 15 ans
- 03/04/2024, emplacement L.5.3 pour une durée de 30 ans
- 12/04/2024, colombarium 3.O.H pour une durée de 15 ans
- 14/05/2024, colombarium 3.N.H pour une durée de 15 ans

- 17/05/2024, emplacement K.5.2 pour une durée de 50 ans
- 17-06-2024, cavurne 27 pour une durée de 15 ans

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 04/07/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Amélie GOUTH

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Amélie GOUTH', is written over the text of the secretary of the session.